

FRANCE – Les faucheurs fauchés par les CRS

Par

Publié le 26/10/2004

Me Marie-Christine Etelin, une des avocates des "faucheurs volontaires" a porté plainte contre X le 26 octobre 2004, au nom de 22 personnes auprès du procureur de la République Robert Bartoletti "pour violences volontaires avec usage d'une arme, commis par des personnes dépositaires de l'autorité publique" et pour "absence de sommation préalable par les forces de l'ordre", lors d'une tentative de fauchage d'un champ de maïs transgénique à Solomiac (Gers) le 5 septembre. Quelques jours plus tard, 300 manifestants avaient réclamé à Auch la démission du préfet du Gers. Selon Me Etelin, les violences les plus sérieuses ont eu lieu à la fin de la manifestation, alors que les faucheurs avaient déjà dû renoncer à leur opération. Les 22 plaignants blessés ont eu des arrêts de travail avec incapacité temporaire de travail allant jusqu'à trois semaines. "La chaîne de commandement doit être mise à nu", a-t-elle déclaré.

Adresse de cet article : https://infogm.org/article_journal/france-les-faucheurs-fauches-par-les-crs/